

COMPTE – RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 NOVEMBRE 2009

SIEGE SOCIAL – GUEUX

Nombre de conseillers :		Date de convocation : 27 octobre 2009
En exercice : 51	Présents : 45	Date d'affichage : 27 octobre 2009
Votants : 46		

L'an deux mil neuf, le 05 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M Luc BZDAK, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

M. René DESSAINT représenté par M. Luc BZDAK, MM Christophe MARECHAUX et Thierry PETIZON, excusés, M Guillaume LONGUET et Mme Marie-Luce HAYON.

Monsieur Alain CULLOT a été nommé secrétaire.

M. Luc BZDAK remercie les membres de l'assemblée de leur présence et souhaite la bienvenue aux membres suppléants.

Avant d'adopter le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2009, Monsieur Luc BZDAK en rappelle un point et plus particulièrement un paragraphe de la page 5 qui indiquait que « tout projet non signalé, non visé par les services techniques et donc non inscrit au budget ne pourra dorénavant requérir la participation financière de la communauté de communes par le biais d'une convention de mandat ». Il insiste sur le fait qu'il n'y aura plus de convention de mandat. La communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux dont elle a la compétence et ceci dans le cadre des marchés à bons de commande.

Monsieur Gérard FRESNE demande à partir de quel moment le conseil municipal doit délibérer sur les travaux au regard des dossiers de demandes de subventions.

Monsieur Luc BZDAK répond que dès que les demandes de travaux sont validées par le conseil municipal, il faut prévenir rapidement la communauté de communes.

Monsieur Claude MAUPRIVEZ signale que cette phrase doit être modifiée de la façon suivante « tout projet signalé, visé et inscrit au budget ne fera pas l'objet d'une convention de mandat ».

Après cette remarque, Monsieur Luc BZDAK propose de modifier cette phrase.

Madame Anny DESSOY indique que dans le dernier compte-rendu concernant l'urbanisme, il y avait deux points importants qui n'ont pas été repris :

- la modification des statuts qui prévoyait la prise de compétence relative à la vérification de la conformité des travaux vis-à-vis du document initial d'urbanisme
- la proposition de création d'un poste (0,5 pour l'urbanisme et 0,5 pour le pôle technique.)

Elle avait proposé de créer le demi poste pour renforcer le pôle technique Ceci n'a pas été repris dans le compte-rendu.

Cette observation sera précisée dans le compte-rendu de la réunion de ce jour.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur BZDAK rappelle que la 1^{ère} pierre de l'enseigne IKEA a été posée ce matin en présence de Monsieur BAILLOT, Directeur Général d'IKEA France, Monsieur COUSIN Président Directeur Général SOPIC et Monsieur SIROT, Madame HAZAN, Maire de REIMS, Monsieur René Paul SAVARY, Président du Conseil Général et Madame VAUTRIN et Monsieur ROBINET, Députés. Il renouvelle ses remerciements à Monsieur CAQUOT, Conseiller Général pour son travail qui a largement contribué à la réussite de ce projet. L'ouverture du magasin d'IKEA est prévue le 25 août 2010.

Monsieur Luc BZDAK donne la parole à Monsieur Eric LEGER pour la présentation du compte-rendu de la commission sécurité qui s'est réunie le 21 octobre 2009.

Monsieur Eric LEGER rappelle que l'utilisation des poteaux incendie est interdite et en particulier pour les entreprises. Seuls les Sapeurs-pompiers sont habilités à les manoeuvrer. Enfin il rappelle que les déplacements de poteaux sont réalisés uniquement pour des travaux de voiries.

Monsieur Eric LEGER indique qu'un courrier avait été envoyé à toutes les communes afin que celles-ci signalent leurs réserves incendie. Or à ce jour, seul Monsieur BOURGOGNE a répondu. Il demande aux communes de répondre à ce courrier dans les meilleurs délais.

Monsieur Eric LEGER indique que la commission a émis un avis favorable pour réaliser les travaux relatifs à la réserve incendie à CHAMPIGNY avec les deux solutions (citerne enterrée et clôture occultante). Toutefois le SDIS a rendu un avis défavorable. Par conséquent, une rencontre sera programmée avec Monsieur DEGREMONT, Monsieur BZDAK et le commandant HENIN du SDIS.

Monsieur Philippe FENEUIL fait lecture de cette délibération.

Matériels pompiers - Demande de subvention

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Vu le budget primitif 2009,

Sur proposition de la commission sécurité lors de sa réunion du mercredi 21 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir un groupe électrogène et une motopompe dont le montant représente une dépense de 21 580 € HT,

SOLICITE une subvention auprès de la CMMA,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Eric LEGER rappelle aux membres de l'Assemblée que pour la grippe H1N1 le centre de coordination de GUEUX cherche des volontaires.

A ce sujet, Monsieur BZDAK fait lecture d'un courrier qu'il a reçu de la Mairie de GUEUX. Ce courrier précise que l'endroit retenu pour les vaccinations est la Maison des Sports et non le siège de la communauté de communes.

Monsieur BZDAK passe la parole au Docteur SOUCHON pour qu'il donne les dernières précisions sur la grippe H1N1. Pour la commune de GUEUX, les vaccinations auront lieu à partir du 16 novembre 2009 à la Maison des Sports. Les personnes recevront de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie un courrier pour les informer qu'ils pourront venir se faire vacciner. Il y aura deux vagues de vaccination dont la première est prévue pour les personnes à risque. Les vaccinations sont prises en charge intégralement. La commune de GUEUX met à disposition les locaux et les infrastructures informatiques. La Direction Régionale et Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Ministère se sont occupés du transport des vaccins. Toutefois les vaccinateurs ne sont pas connus pour le moment.

Monsieur Luc BZDAK passe la parole à Monsieur Jean POUGET pour la présentation du compte-rendu de la commission Voirie du 29 septembre 2009.

Monsieur POUGET informe les membres de l'Assemblée que la commande de sel a été passée auprès des Etablissements COMPAS. Nous allons étudier pour cette année, la possibilité que les communes s'approvisionnent directement chez le fournisseur.

Monsieur Luc BZDAK passe la parole à Monsieur Germain RENARD pour la présentation du compte-rendu de la commission Communication du 23 septembre 2009.

Monsieur RENARD indique que la commission va créer un nouveau site Internet tout en mettant à jour le site actuel.

Monsieur RENARD précise que pour la mise en valeur de la grande salle, la commission a évoqué le problème concernant l'acoustique de celle-ci, surtout quand la cloison mobile est installée. Il explique que la commission a décidé d'inviter les conseils municipaux pour venir échanger sur le rôle de notre intercommunalité tout en précisant que lors de la journée Portes Ouvertes peu de personnes se sont déplacées. Les membres de la commission ont décidé de solliciter chaque Maire pour qu'il invite son conseil municipal à venir assister à un conseil communautaire. Un planning sera mis en place par la commission communication.

Madame Rolande PERSEVAL demande, si dans le cadre des différentes manifestations organisées au sein de nos communes, la communauté de communes pourrait mettre à disposition des grilles d'exposition, une estrade.

Monsieur BZDAK accepte cette proposition et demande à la commission d'étudier ces demandes et de les chiffrer.

Monsieur LHOTTE propose que, dans le cadre de l'étude à la parcelle qui va être réalisée sur sa commune par le bureau d'études B3E, les commissions assainissement et communication préparent une note explicative pour les habitants afin de les informer du déroulement de cette étude et les coûts engendrés par ces travaux. Monsieur BLIN répond qu'il a préparé un modèle de délibération pour les communes. Il rappelle que l'information doit être diffusée par le Maire et les conseillers municipaux. Il est d'accord avec la proposition de Monsieur LHOTTE et ajoute que cette information pourrait être aussi envisagée lors d'une réunion publique.

Monsieur Luc BZDAK ne souhaite pas faire apparaître les coûts des raccordements car ceux-ci peuvent varier selon les conditions économiques au moment de la réalisation des travaux.

Monsieur MAUPRIVEZ approuve les propos de Monsieur LHOTTE car dans sa commune, une réunion publique a été organisée. 70 % des habitants étaient présents. Toutefois il faut réaliser une note explicative et la distribuer aux habitants.

Monsieur Luc BZDAK présente le compte-rendu de la commission scolaire en l'absence de Monsieur Jean-Claude CONREAU.

Monsieur RENARD intervient en précisant que la prochaine réunion « petite enfance » aura lieu le 17 novembre 2009 à la Mairie de MUIZON. Il précise que lors de la dernière réunion, Monsieur RONSEAUX regrettait que les communes concernées n'étaient pas majoritairement présentes.

Concernant la réfection de la cour de l'école maternelle de SERMIERS, Monsieur Luc BZDAK passe la parole à Monsieur FRESNE, Maire de SERMIERS. Monsieur FRESNE explique qu'il y a une confusion sur la demande de réalisation de travaux dans la cour de cette école. L'entreprise SOGECI a réalisé les travaux d'assainissement. Elle a rebouché les tranchées et raccordé l'école au collecteur conformément à ce qui était prévu. Dans un deuxième temps, la commune de SERMIERS a demandé à la commission scolaire de faire la réfection de la cour. Il précise que le point indiqué dans le compte-rendu ne concerne pas le service assainissement.

Monsieur FRUIT, Président du SYCOMORE intervient ensuite pour la présentation du rapport annuel 2008 sur l'élimination des déchets.

Monsieur FRUIT indique que c'est le premier rapport du SYCOMORE. Celui-ci reprend toute l'année 2008 et qu'une synthèse est jointe à la fin du document.

Monsieur BZDAK demande si les collectes de ramassage peuvent être plus espacées et propose de prévoir un regroupement des tournées.

Monsieur FRUIT répond que cette question a déjà été évoquée et une réflexion est en cours. Actuellement, il y a entre 10 et 11 % de tonnages en moins pour les ordures ménagères. Des recherches, des essais et des tests sont en cours, il apparaît que 20 % des bacs d'ordures ménagères ne sont pas sortis et ceux présentés à la collecte soit 40 % ne sont remplis qu'à 60 %. Il précise qu'avant d'instaurer les collectes espacées, il faudra prévenir la population et surtout être certain de la pertinence du système afin d'éviter de revenir ultérieurement à une collecte hebdomadaire.

Monsieur LHOTTE demande si les habitants du SYCOMORE peuvent se rendre dans les autres déchèteries. Il donne l'exemple de la commune de BRANSCOURT qui a une déchèterie à JONCHERY-sur-VESLE et les habitants ne peuvent pas mettre leurs encombrants.

Monsieur FRUIT répond que les habitants du SYCOMORE peuvent déposer leurs déchets dans la déchèterie de leur choix, mais certaines sont encore liées par des contrats privés.

Monsieur BZDAK souhaite connaître la date d'échéance de ces contrats privés.

Monsieur FRUIT répond que les contrats arrivent à terme le 1^{er} janvier 2011. Après cette date, les habitants pourront se rendre dans la déchèterie de leur choix.

Concernant l'ouverture journalière des déchetteries, Monsieur FRUIT répond que le SYCOMORE n'est pas autonome et qu'il fonctionne avec les contributions des communautés de communes.

Monsieur BZDAK intervient pour préciser que la contribution de la communauté de communes au SYCOMORE représente près de 46% du budget de fonctionnement de notre collectivité. Il rappelle qu'il ne souhaite augmenter ni les frais de fonctionnement de ce service ni la fiscalité intercommunale.

Monsieur BZDAK fait lecture de la délibération suivante

Service public d'élimination des déchets - Rapport annuel 2008

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 fixant les indications techniques et financières devant figurer sur le rapport,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité. Monsieur Michel FRUIT n'ayant pas participé au vote.

Monsieur Luc BZDAK donne la parole à Monsieur Philippe FENEUIL pour présenter la délibération relative à la ZAC Nord de THILLOIS.

Il fait lecture de la délibération suivante

ZAC Nord de THILLOIS : cahier des charges de cession de terrain
--

Le Président informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de la création de la ZAC Nord de THILLOIS, un cahier des charges de cession de terrain doit être signé. Cet acte précise la répartition de la SHON pour les différents propriétaires ou occupants de la ZAC.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'état n°2 du cahier des charges concernant la répartition de la SHON sur la ZAC Nord de THILLOIS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BZDAK fait lecture de la délibération suivante :

Versement d'une subvention au collège de TINQUEUX

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Vu le budget primitif 2009,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 470,00 € au collège de TINQUEUX.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Action de promotion du territoire communautaire

Monsieur BZDAK présente la délibération relative au 3^{ème} week-end de l'excellence automobile des 26 et 27 septembre 2009.

Monsieur Jean-François TROITZKY, élu de GUEUX, intervient pour rappeler à Monsieur BZDAK qu'il a annoncé précédemment qu'il n'augmenterait pas la fiscalité. Il constate que par rapport à l'année dernière, le 3^{ème} week-end de l'excellence automobile représente une augmentation de 66%. Il s'interroge également sur la légalité de versement de fonds publics à une société privée et précise que la Chambre Régionale des Comptes pourrait s'interroger, éventuellement, sur ce montage financier.

Monsieur Benoît DINVAUT, conseiller communautaire représentant la commune de GUEUX, intervient pour signaler que cette manifestation s'est déroulée en septembre et la délibération n'est présentée qu'en novembre avec un effet rétroactif.

Monsieur MAZEREEL intervient en précisant que cette délibération aurait dû être présentée en commission tourisme. Il indique également qu'à titre personnel, il a au sein du conseil municipal de Gueux une position plus mesurée car il est favorable à l'organisation de cette manifestation. Toutefois il s'interroge sur les contradictions qui pourraient exister d'une part en matière d'énergie et d'autre part sur l'inscription de nos paysages au patrimoine mondial de L'UNESCO. Monsieur MAZEREEL demande également si la communauté de communes a connaissance du compte de résultat financier de cette manifestation. Il termine son propos en se posant la question : « la Communauté de communes Champagne Vesle agirait elle de même si d'autres communes avaient l'opportunité d'organiser de semblables manifestations ? »

Monsieur BZDAK indique qu'un engagement avait été pris avec plusieurs collectivités (le Département, la Région, la ville de REIMS, la Chambre de Commerce). Toutes ces entités ont participé financièrement à l'activité d'une société privée. Il ajoute que si cette décision était remise en cause, il serait prêt à justifier cette participation dans le cadre de la promotion de notre territoire. Cette année, il fallait que les différentes collectivités augmentent leur participation pour que ce week-end automobile soit organisé.

Madame Anny DESSOY souhaite connaître les raisons de l'augmentation de la subvention.

Monsieur BZDAK répond que toutes les collectivités se sont concertées pour sauver cet évènement d'ampleur nationale.

Monsieur Jean-François TROITZKY intervient pour signaler que depuis que cette manifestation s'est déroulée, plusieurs voitures de courses roulent sur le circuit pendant le week-end. La vie des habitants à Gueux est intenable. De plus, tous les 15 jours la route du circuit est fermée pour faire des photographies, des émissions de télévision.

Monsieur Luc BZDAK fait lecture de la délibération suivante

**Opération de partenariat pour le 3^{ème} week-end de l'excellence automobile
des 26 et 27 septembre 2009**

Le Conseil Communautaire,

Vu ses statuts,

Considérant l'organisation de la manifestation « 3^{ème} week-end de l'excellence automobile de Reims » qui s'est déroulée les 26 et 27 septembre 2009 sur le circuit de GUEUX,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accompagner par le biais d'un partenariat, la manifestation « 3^{ème} week-end de l'excellence automobile de Reims » par le versement d'une somme de 5 000 € à la société organisatrice WEEA ORGANISATION.

Cette délibération est adoptée à 5 voix contre et 5 abstentions.

Monsieur BZDAK fait lecture de la délibération suivante

Budget Général 2009 Virements de crédits

Le Conseil Communautaire,

Vu le budget 2009,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2009.

CREDITS A OUVRIR				
Chapitre	Compte	Opérations	Nature	Montant
65	6554		Contributions aux organismes de regroupement	2 500.00 €
23	2317	031	Ecoles primaire et maternelle	20 000.00 €
23	2313	132	Groupe scolaire de FAVEROLLES-et-COEMY	80 000.00 €

CREDITS A REDUIRE				
Chapitre	Compte	Opérations	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-2 500.00 €
23	2315	023	Travaux d'eaux pluviales	- 100 000.00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe FENEUIL fait lecture de la délibération suivante

<p>Convention relative au calcul des allocations chômage par le Centre de gestion</p>
--

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que, dans le cadre de ses missions optionnelles, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne, propose aux collectivités et aux établissements publics affiliés, une assistance technique en matière d'assurance chômage.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire appel au Centre de Gestion de la Marne pour bénéficier de ses services,

AUTORISE le Président à signer la convention relative au calcul des allocations chômage,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles et régler Cette prestation au centre de gestion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BZDAK passe la parole à Monsieur ROUSSEAU pour présenter l'ORAC.

Monsieur ROUSSEAU indique qu'avant de présenter l'ORAC, il souhaite revenir sur le projet d'accueil petite enfance. Dans le cadre du SIEPRUR, la commune de CORMICY a mis en place une micro crèche par le biais d'un financement européen à savoir le FEDER. Des renseignements peuvent être fournis auprès de l'Agence d'urbanisme par l'intermédiaire de Messieurs FENEUIL et ROUSSEAU qui proposent d'inviter le 17 novembre la commune de CORMICY pour obtenir des informations sur cette procédure.

Monsieur ROUSSEAU présente l'ORAC (Opération de Restructuration d'Artisanat et de Commerce). Lors de sa réunion du 10 juillet 2009, le SIEPRUR a mis en place l'ORAC qui concerne les 101 communes du Pays Rémois. Il y a 134 communes qui appartiennent au Pays Rémois. 33 communes bénéficient d'une ORAC avec le Parc Naturel de la Montagne de Reims. Le but de l'ORAC est de dynamiser l'économie locale en favorisant le développement, la modernisation des petites entreprises. L'ORAC a pour objectif de soutenir l'offre de service pour les commerces de proximité et de consolider le tissu économique local. Les financeurs principaux sont l'Etat et la Région. Les aides financières sont prévues pour les investissements individuels et les opérations collectives. Ces aides, sous forme de subventions, s'élèvent de 20 à 40 % du montant HT des investissements avec un seuil minimum de 5 000 € et un plafond de 75 000 € soit une subvention comprise entre 1 000 € et 30 000 € par dossier.

Les bénéficiaires sont les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises locales. Il faut qu'elles soient implantées dans les 101 communes du territoire et qu'elles soient inscrites au registre du commerce et des métiers. Elle doit justifier au moins 6 mois d'activité et à jour de ses obligations fiscales et sociales et avoir un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros HT.

Une première étape est la réalisation d'une étude pour déterminer un nombre de dossiers potentiels pour en mesurer les conséquences financières. A cet effet un animateur va être recruté par le SIEPRUR, celui-ci sera chargé de suivre ce dossier pour une période de 3 ans.

Monsieur FENEUIL ajoute que c'est du ressort des élus de faire connaître cette opération aux entreprises locales.

Les communes qui souhaitent bénéficier de ce service et qui appartiennent au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims doivent prendre contact auprès de Monsieur LOUVEL.

Pour les autres communes, il faudra se renseigner auprès de l'Agence d'urbanisme et contacter l'animateur qui sera recruté.

Pour conclure cette réunion, Monsieur Luc BZDAK propose de retenir une date pour le prochain Conseil Communautaire le **jeudi 17 décembre 2009 à 20h30.**

Les vœux communautaires sont programmés **le mardi 05 janvier 2010 à 18h30.**

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_